

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE122

présenté par
Mme Abeille, rapporteure

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 12, après le mot :

« résidents »,

Insérer les mots :

« d'un immeuble bâti sur lequel est prévue l'implantation d'une installation radioélectrique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.